

Mairie de Ceyzérieu

Conseil Municipal du vendredi 4 septembre 2015

Convocation envoyée le 25 août 2015, Secrétaire de séance : Myriam KELLER

Présents : Reuter Bernard, Ariane Jambon-Scheffer, Desbuissons Catherine, Deslandes Patrick, Druguet Agnès, Leroy Philippe, L'Herbette Christine, Nanterme Bernard-Pierre, Keller Myriam

Pouvoirs : Brochet Pierre donne pouvoir à Leroy Philippe
Faure Thierry donne pouvoir à Reuter Bernard
Bouchot Alain donne pouvoir à Deslandes Patrick
Borda Marie-France donne pouvoir à Druguet Agnès
Rey Jean-Marc donne pouvoir à L'Herbette Christine

Absents : Luc Jacquemoud

M. le Maire demande s'il y a des questions sur le compte-rendu du conseil municipal du 10 juillet 2015. Agnès Druguet donne lecture du courrier de Mme Borda Marie-France : *« Je souhaite que soit apporté un complément au compte rendu du 10 juillet 2015 dans un souci de sincérité envers nos concitoyens. J'ai fait part de mon regret que les élus n'aient pas pris le temps de retravailler le projet des 3 chapeaux comme nous nous y étions engagés par courrier en août 2015. Nous n'avons pas donné suite à l'envoi du devis de l'architecte prêt à repenser avec nous la réhabilitation du bâtiment ».*

M. le Maire informe le conseil municipal que trois points n'ont pas été portés à l'ordre du jour du Conseil Municipal et qu'il conviendrait de les rajouter (documents parvenus après l'envoi de l'ordre du jour).

- 1) Enquête publique concernant l'autorisation de renouvellement d'exploitation et d'extension de la carrière de matériaux alluvionnaires située sur le territoire des communes de VIONS (73) et CULOZ (01) aux lieux-dits : "l'île" et "l'île de Vions" par la société Gravirhone.**

Monsieur le Maire précise que la commune de Ceyzérieu est concernée par cette enquête publique du 22 septembre au 26 octobre 2015, uniquement par le rayon d'affichage de cette installation et qu'il appartient à la commune dans le cadre du bon déroulement de cette enquête de veiller au respect des formalités réglementaires :

- Informer la population par voie d'affiche avant le 7 septembre.
- Le conseil municipal devra émettre un avis sous de forme de délibération au plus tard dans les 15 jours suivant la clôture du registre d'enquête.

- 2) Signature d'un contrat de travail de 27 heures à durée déterminée (6 mois) pour l'embauche d'un agent (non titulaire) en charge de l'animation et de la gestion de la garderie périscolaire, le restaurant scolaire et les TAP (temps d'activités périscolaires).**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal qu'il convient de signer dans le cadre d'un CAE/CUI contracté entre Pôle emploi, le Conseil Départemental de l'Ain, la Mairie de Ceyzérieu et Madame Chevalier Lydie, un contrat à compter du 7/09/2015 et jusqu'au 6/03/2016.

La durée hebdomadaire de travail est fixée à 27 heures, rémunérées selon le taux horaire du SMIC. Le temps de travail sera annualisé (31h par semaine) et concernera les semaines où les enfants fréquentent l'école.

Madame Chevalier Lydie sera employée au grade d'adjoint d'animation et elle aura en charge :

- L'animation et la surveillance des enfants qui fréquentent la garderie périscolaire, le restaurant scolaire et les TAP (Temps d'activités périscolaires).
- L'entretien et la gestion de la salle des fêtes (en renfort).

Ainsi, il convient d'autoriser Mr le Maire à signer :

- Un contrat de travail à durée déterminée de 6 mois pour 27 heures hebdomadaires annualisées avec Madame Chevalier Lydie
- Un contrat unique d'insertion CUI ou Contrat d'accompagnement dans l'emploi CAE (convention entre l'Etat représenté par Pôle Emploi, le Conseil Départemental de l'Ain, la Mairie de Ceyzérieu et Madame Chevalier) aidé financièrement à hauteur de 75 % du montant brut du smic sur un nombre d'heures plafonné à 22h / semaine.

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

3) Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP)

Madame Keller Myriam rappelle au Conseil Municipal que le projet d'Ad'AP doit être déposé en Préfecture avant le 27 septembre 2015. Elle informe le Conseil municipal que la société SOCOTEC a rendu son rapport concernant le diagnostic réalisé le 3 septembre 2015 sur l'accès des bâtiments communaux recevant du public (Mairie, bureau postal, salle des fêtes (petite et grande salles), garderie, restaurant scolaire, église et cimetière).

La Commune doit fixer une date limite pour la réalisation des travaux : 31/12/2018.

Le montant des travaux estimés par la société SOCOTEC est de 22 500.00 €

La société SOCOTEC fait remarquer que la commune de Ceyzérieu a déjà réalisé d'importants travaux d'accessibilité les années passées et qu'il lui reste peu de travaux à engager.

Madame Keller Myriam rappelle que le conseil municipal a délibéré sur la création d'une mairie annexe dans une salle de l'école primaire qui est entièrement accessible où auront lieu les conseils municipaux, les élections et où seront célébrés les mariages. Ce qui réduit considérablement les montants de mise en accessibilité.

Retour à l'ordre du jour :

1) Vente de parcelles appartenant à l'Etat, situées à Ceyzérieu et cadastrées section ZB n°5 « Sotonnod » et section ZB n°92 « Braconnod ».

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'Etat envisage la vente des parcelles de terrain lui appartenant à Ceyzérieu, cadastrées section ZB n°5 "Sotonnod" de 4920m² et

section ZB n°92 "Braconnod" de 12860 m². Le prix de vente de ces parcelles a été fixé par le service local de France domaine à 900 €. Le coût des annexes et de publicité foncière s'élèverait approximativement à 50 €.

M. le Maire précise que le sol de ces parcelles se caractérise comme étant marécageux et qu'il a informé la société de chasse de la vente de ce bien. N'ayant pas de réponse et en application des articles L240-1 et L240-3 du code de l'urbanisme qui accordent aux communes une priorité d'acquisition sur les projets de cession de l'état, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur son intention ou pas d'aliéner.

Après discussion, le Conseil Municipal décide d'exercer son droit et autorise Monsieur le Maire à signer la déclaration d'aliéner.

Votants : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

2) Arrêté de circulation « rue du cercle » et « passage du clocher »

Monsieur le Maire rappelle que des modifications ont été apportées sur les voiries situées aux abords de l'école et qu'il conviendrait de nommer la rue située entre le groupe scolaire et l'église (côté clocher). La proposition de Monsieur le Maire "Passage du Clocher" est retenue.

Ainsi il convient de prendre des arrêtés de circulation sur les voies suivantes :

- Rue du cercle : la circulation des véhicules se fera en sens unique dans le sens bas vers le haut, partant de la "rue des écoles" en montant sur la "route d'Ardosset".
- Passage du clocher : la circulation est interdite sauf pour les services de secours et de déneigement. L'accès sera aussi possible lors de cérémonies se déroulant à l'église. Un système de fermeture sera installé.

Votants : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

3) Solutions palliatives "Zéro pesticide".

Madame Druguet Agnès rappelle que le Commune de Ceyzérieu s'est engagée dans la démarche « Zéro pesticide" en signant la charte.

Mme DRUGUET Agnès rappelle l'engagement de la commune dans la suppression des pesticides. Elle présente le travail fait par la stagiaire du Syndicat du Séran qui a cartographié les pratiques en cours sur la commune. Un zonage plus précis est en cours d'étude afin de repérer et de classer les zones à désherber suivant leur situation, hameaux par hameaux.

Mme DRUGUET Agnès rappelle que ce travail, long et fastidieux compte tenu de la longueur de routes communales (28 kms) devrait se terminer fin septembre. Au vu de ce travail, le Syndicat du Séran proposera, d'ici quelques mois, un plan de désherbage communal avec des solutions alternatives à l'usage des pesticides. L'achat de matériels, de végétaux comme les plantes pour prairies fleuries ou plantes pied de mur qui pourraient être envisagés, seront en grande partie subventionnés par le Syndicat du Séran. Une zone pilote sera déterminée prochainement pour un essai de végétaux (plantes pied de mur ou et prairie fleurie). La commune est bien consciente du désagrément occasionné par le manque d'entretien de la voirie cette année et met tout en œuvre pour satisfaire les habitants de la commune mais

rappelle que sans l'adhésion et la tolérance du public, nous ne pourrions converger vers de nouveaux modes de gestion plus respectueux de l'environnement.

Petit rappel : les députés ont décidé d'avancer de 2 ans les échéances d'interdiction de pesticides, soit 2017 pour les collectivités, et 2019 arrêt total pour les particuliers.

4) Remboursements dommages par Allianz, assureur de la commune

Monsieur le Maire porte à la connaissance de l'assemblée municipale que la mairie de Ceyzérieu avait déclaré auprès de sa compagnie d'assurance ALLIANZ plusieurs sinistres et qu'il conviendrait désormais d'encaisser les chèques correspondants à la prise en charge :

- 361.88 € pour un bris de glace (vitre du tracteur)
- 125.54 € pour remplacement d'un hublot à la salle des fêtes

Votants : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

5) Devis

Monsieur le Maire rappelle que par souci d'économie et ainsi de baisser les coûts de fonctionnement de la salle des fêtes en matière de chauffage, il conviendrait d'installer un système de temporisation.

Deux devis ont été reçus en Mairie :

Clima'teck	580.20 € TTC
Rapid'élec	924.00 € TTC

Le conseil municipal après avoir délibéré décide de retenir l'offre de la société Clima'teck pour un montant de 580.20 € TTC

Votants : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Monsieur Deslandes Patrick informe le Conseil municipal que les devis de marquage ne sont pas arrivés à temps en Mairie et qu'il convient de reporter le vote au prochain conseil.

6) Date du repas des Aînés de la commune – décembre 2015

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de choisir une date pour l'organisation du repas de fin d'année des aînés de la commune.

Il rappelle également que les dimanches 6 et 13 décembre 2015 auront lieu les élections régionales.

Ainsi, la date du dimanche 29 novembre 2015 est retenue pour les repas des Aînés de la commune.

Votants : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

7) Courriers

- a) Monsieur le Maire donne lecture du courrier d'habitants du hameau d'Avrissieu le haut concernant la sécurisation du hameau.

Courrier des habitants du hameau d'Avrissieu-le-haut

Les soussignés

Avrissieu le Haut le 12 Août 2015

OK
le 26/8

MAIRE DE CEYZERIEU	
N° de la commune	2610815
N° de l'arrondissement	BR
N° de la commune	MK
N° de l'arrondissement	
N° de la commune	
N° de l'arrondissement	

A

Monsieur Le Maire de Ceyzerieu

Objet : Sécurisation du hameau d'Avrissieu le Haut

Monsieur le Maire,

Nous voulons attirer votre attention sur un problème qui ne fait qu'empirer avec le temps : La circulation automobile sur la départementale D37 lors de la traversée du hameau d'Avrissieu le Haut.

Nombre de conducteurs ne respectent pas le code de la route et traversent le hameau à des vitesses largement supérieures aux 50km/h réglementaires. La chicane installée à l'entrée sud du hameau est totalement inefficace et très souvent contournée par la gauche par les contrevenants.

Avrissieu le Haut se caractérise par de nombreuses habitations situées au ras de la D37 et par des croisements de rue à 90° sans aucune visibilité. D'autre part, la présence d'un arrêt d'autocars scolaires en plein hameau expose les enfants à un risque mortel quotidien.

Ni les panneaux de signalisation, ni le passage protégé ne peuvent avoir d'effets sur le type de conducteurs incriminés.


La seule solution est de les obliger à ralentir, soit par la pose d'un « gendarme couché », soit par la réalisation d'un plateau surélevé comme sur la commune voisine de Vongnes.

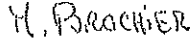
Avrissieu le Haut est, de notre point de vue, la zone la plus à risque de la commune à ne pas être équipée de ralentisseurs.

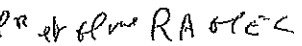
Nous demandons par cette lettre que des travaux de sécurisation, suppression de la chicane inutile et pose d'un ralentisseur efficace, soient effectués le plus rapidement possible.

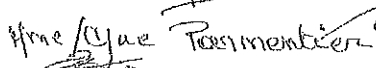
Nous vous serons reconnaissants de nous apporter une réponse claire au problème soulevé.

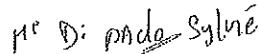
Nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, en notre considération.

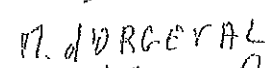
R. BRISSOT 

M. BRACHIER 

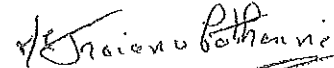
M^r et M^{me} RAOTEC 

M^{me} / M^{me} Pousmentier 

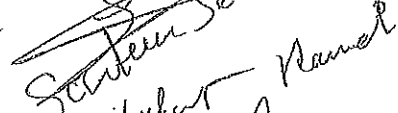
M^o D. Pado Sylvé 

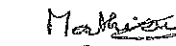
M. d'ORGERAL 

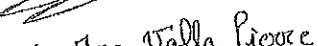


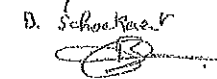
M^r Traïeu Bathennic 

D. Schoelcher 

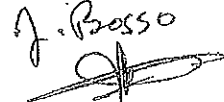
Hubert Namel 

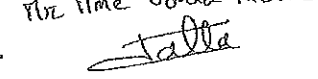
M^r J. Basso 

M^{me} M^{me} Valla Pierre 









La commission "Voirie" propose de réfléchir et de travailler sur la problématique.

Monsieur le Maire rappelle que le montant pour la réalisation d'un plateau traversant est estimé à environ 30 000 € TTC.

b) Courrier de Monsieur Darinot, Conservateur de la réserve naturelle des marais de Lavours.

Mail de M. Darinot, conservateur de la réserve naturelle en date du 02/09/2015

« à l'attention de M. Reuter

Bonjour M. le Maire,

Je vous informe que le sentier sur pilotis sera expertisé lundi 21 septembre à 13h30 par deux personnes habilitées, dans le cadre de notre demande d'agrément pour le label "Tourisme et handicap".

Bien entendu, nous nous chargeons de l'entretien et de la maintenance du pilotis, après la saison touristique, de manière à ce que l'audit se déroule dans les meilleures conditions. Cependant, la route qui descend au pont d'Aignoz n'est pas en bon état : le goudron est arraché par plaques et beaucoup de gravillons recouvrent la chaussée. Ceci est un mauvais point pour l'audit qui, s'il se focalise sur le pilotis, évalue également l'environnement immédiat de l'ouvrage.

Serait-il possible que la commune procède au balayage des gravillons avant le 21/09 ? Pour l'état de la chaussée, espérons seulement que cela ne soit pas rédhibitoire.

Par ailleurs, nous avons eu à la Maison du marais la visite de deux conseillers municipaux, le 27 août, qui se sont plaint de dépôts d'ordures autour des containers du tri sélectif, sur le parking de la réserve.

Effectivement, ce problème est récurrent et le garde de la réserve qui assure l'entretien des abords est aidé par vos cantonniers pour évacuer les sacs autour des containers. Il faut dire que ces déchets sont majoritairement déposés par des habitants d'Aignoz (les noms figurent sur des papiers dans les sacs), ce qui n'est pas normal. Pouvons-nous en discuter pour trouver une solution ?

Je crois qu'un nouveau point de collecte est prévu sur le parking à côté du cimetière. C'est une bonne chose, mais ce point de collecte ne peut remplacer celui situé sur le parking de la réserve. En effet, il avait été installé, à ma demande et avec le plein accord de M. Jean-Claude Guillard, alors Président du SIVOM, pour répondre à deux objectifs précis :

- permettre aux touristes (30 000 personnes / an) de trier leurs déchets et ne pas tout jeter dans nos poubelles : c'est aussi un dispositif pédagogique ;
- offrir un service aux habitants d'Aignoz, mais visiblement l'objectif n'est pas atteint.

Enfin, concernant la fréquentation des camping-cars sur le parking de la réserve, nous allons bientôt arrêter et faire la synthèse du comptage quotidien que nous avons mis en place en juin. Les résultats seront utiles pour la réunion prévue début octobre avec vos conseillers sur l'opportunité d'aménager une aire dédiée aux camping-cars.

Bien cordialement,

Fabrice Darinot,
Conservateur de la réserve naturelle. »

Premiers éléments de réponse :

- Les agents des services techniques seront envoyés pour balayer l'accès au pont.
- Le point de recyclage sera maintenu à Aignoz en accord avec le SIVOM Bas Bugey qui est en charge des de ce dispositif. Un autre espace de tri sera créé sur le parking du cimetière comme évoqué lors du conseil municipal du 10 juillet 2015.
- Concernant les sacs et déchets déposés sur le parking aux abords des sanitaires, le SIVOM Bugey Sud a également informé la Mairie de Ceyzérieu que leur collecteur des emballages a constaté au pied du point de recyclage des déchets. Ainsi, si l'identité des personnes à qui appartiennent ces déchets est découverte, le SIVOM se chargera d'envoyer une amende pour dépôt sauvage de déchets dont le montant peut attendre 450 €.

- c) Monsieur le Maire porte à la connaissance du conseil municipal la facture de la société Gonnet concernant les frais d'affranchissement et d'envoi du courrier Art'zébouille aux habitants de Ceyzérieu, soit : 537.37 € TTC

8) Urbanisme

* **Certificats d'urbanisme**

- SCP LAFAY DOGNETON, parcelles G 524 – 565 - 568, « La Lezinne », CU informatif, délivré le 04/09/2015 ;
- Maître Jean-Claude POINSIGNON, parcelle H 180, Ceyzérieu, CU informatif, délivré le 04/09/2015 ;
- SCP BIGOT FAURE RENOUX, parcelles C 913 – 917 – 926, « Sur Archailles, » CU informatif, en cours d'instruction.

* **Déclaration préalable**

- M. SAVOT Serge, parcelles F 115 – 116, Morgnieu, Véranda sur garage, en cours d'instruction ;

* **Permis de construire**

- Mme GOARIN Emilie, parcelles C 913 – 917 – 926, « Sur Archailles », Construction maison, accordé le 01/09/2015 ;
- M. DULJA Tauland et Mme VICTOR Vanessa, parcelles H 1016 – 1019, Ceyzérieu, Construction maison, accordé le 01/09/2015.

*** Déclaration d'intention d'aliéner ou demande d'acquisition d'un bien soumis à l'un des droits de préemption prévus par le code de l'urbanisme**

- Transmise par SCP Bigot-Faure-Renoux, concernant les parcelles C 913 – 917 – 926 : la Commune ne souhaite pas préempter ce bien ;
- Transmise par Maître Jean-Claude POINSIGNON, concernant les parcelles H 1016 – 1019 : la Commune ne souhaite pas préempter ce bien ;
- Transmise par Maître Jean-Claude DOGNETON, concernant la parcelle C 134 : la Commune ne souhaite pas préempter ce bien ;
- Transmise par la Direction Générale des Finances Publiques, concernant les parcelles ZB 5 et 92 :

Mr LEROY Rappelle que les courriers d'urbanisme doivent être systématique copiés après signature du Maire.

A- Questions diverses

Monsieur le Maire informe que Justine GRONDIN secrétaire de mairie, actuellement en congés maternité a finalement souhaité prendre un congé parental de 06 mois renouvelables. Mademoiselle Sophie PIQUEMAL assurera son remplacement.

Monsieur Leroy Philippe demande :

- Que soit porté à l'ordre du jour du prochain conseil municipal, le positionnement du Conseil Municipal de Ceyzérieu concernant le projet de création de « points d'apport volontaire » pour les ordures ménagères, porté par le SIVOM Bas-Bugey.
- Que les documents de travail des conseils municipaux soient adressés au moins une semaine avant la date du conseil afin d'avoir tous les éléments nécessaire à la réflexion.
- Quand le conseil municipal travaillera sur le dossier « Nouvelle commune » afin de connaître la stratégie qui sera retenue.

La séance est levée à 22h30

Le Maire, REUTER Bernard

